



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE LE GROUPE CLARIANE DANS LE CADRE DE L'ENTRÉE EN NÉGOCIATIONS EXCLUSIVES EN VUE DE LA CESSIION ENVISAGÉE DE SON ACTIVITÉ D'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD) EN FRANCE

Droit du travail et de la protection sociale Droit public et commande publique IT et données personnelles
Droit fiscal Contrats commerciaux et internationaux Droit de la propriété intellectuelle, média et art
Immobilier et Construction Corporate - M&A | 15/05/24 | Vincent Brenot Florence Chafiol Marie Danis
Virginie Devos Philippe Lorentz Julien Wägmann Ghislain Minaire Diane Reboursier Boris Léone-Robin
Alexandra Berg-Moussa Aurélien Micheli Guillaume Aubatier Catherine Mintégui Alix Kianpour Antonia
Raccat Ariane Seyed-Movaghar Pierre Pérot Inès Bouzayen Dorra Chedli Virginie Desbois François
Richard Juliette Vachet Elie Bétard Vincent Fromholz



SCIENCES DE LA VIE & SANTÉ

August Debouzy a accompagné Clariane, groupe mondial engagé dans le soin, la santé et l'hospitalité, coté sur Euronext Paris, dans le cadre de la conclusion d'une promesse d'achat consentie par la Fondation Santé Service et de l'octroi d'une exclusivité de négociations en vue de la cession de ses activités d'Hospitalisation à Domicile (HAD) et Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) en France. Cet accord intervient à l'issue d'un processus d'appel d'offres auprès de plusieurs acteurs du secteur et s'inscrit dans le cadre du plan de renforcement de la structure financière de Clariane, annoncé le 14 novembre 2023, destiné à réduire son endettement et son levier financier.

L'activité qui serait ainsi cédée par le Groupe Clariane est composée de 8 établissements HAD et 3 agences de SSIAD employant plus de 300 personnes et ayant réalisé en 2023 un chiffre d'affaires avoisinant les 46,5 millions d'euros.

La réalisation de l'opération reste subordonnée à la finalisation de la documentation juridique ainsi que le transfert des autorisations administratives par les autorités de santé compétentes. Le processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel concernées a par ailleurs été initié.

Avec leurs différentes expertises, les 70 000 professionnels du groupe Clariane travaillent chaque année au service de près de 900 000 patients et résidents dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias, etc.), les établissements et services de santé (Incea, Ita, Grupo 5, Lebenswert, etc.) ainsi que le domicile et habitat alternatif (Petits-fils, Les essentielles, Ages et Vie, etc.).

August Debouzy conseille Clariane sur les aspects transactionnels avec une équipe composée de **Julien Wägmann** (associé), **Elsa Jospé** (counsel), **Virginie Desbois** (counsel), **François Richard** (collaborateur senior) et **Juliette Vachet** (collaboratrice) s'agissant des problématiques corporate de l'opération, et de **Philippe Lorentz** (associé), **Elie Bétard** (counsel) et **Vincent Fromholz** (collaborateur) pour les aspects fiscaux.

Sont intervenus sur la partie audit vendeur, en sus des avocats visés ci-dessus, **Vincent Brenot** (associé) et **Ghislain Minaire** (counsel) pour les aspects publics/réglementaires, **Virginie Devos** (associée), **Diane Reboursier**, **Boris Léone-Robin** (counsels) et **Coralie Vodarzac** (collaboratrice) pour les aspects sociaux, **Alexandra Berg-Moussa** (associée) et **Aurélien Micheli** (collaborateur senior) pour les aspects contrats commerciaux, **Guillaume Aubatier** (associé), **Catherine Mintégui** (collaboratrice senior) et **Alix Kianpour** (collaboratrice) pour les aspects immobiliers, **Antonia Raccat** (associée) et **Catherine Mintégui** pour les aspects droit financier, **Florence Chafiol** (associée) et **Ariane Seyed-Movaghar** (collaboratrice) pour les aspects IT, **Pierre Pérot** (collaborateur senior) et **Inès Bouzayen** (collaboratrice) pour les aspects propriété intellectuelle, et **Marie Danis** (associée) et **Dorra Chedli** (collaboratrice) pour les aspects contentieux.

